

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 30 juillet 2018

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE
Mireille HABETS
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre Président
Echevins
Présidente du CPAS ff
Directrice générale

objet : ORDONNANCE DE POLICE – COLLECTES DE SANG 2019 PAR LA CROIX-ROUGE A MORTIER.

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant la collecte de sang organisée par la CROIX-ROUGE qui se déroulera à Mortier, dans les locaux de l'école, les mercredis 30 janvier 2019, 8 mai 2019, 31 juillet 2019 et 30 octobre 2019 ;

Considérant que cette organisation nécessite le stationnement d'un car médical ;

Considérant qu'il s'agit de préserver la sécurité des usagers ;

ORDONNE à l'unanimité :

Article 1 : Le stationnement des véhicules est interdit rue Haisse, parking situé devant l'école, les mercredis 30 janvier 2019, 8 mai 2019, 31 juillet 2019 et 30 octobre 2019, à partir de 15h jusqu'à 21h.

Article 2 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Délibération du Collège communal
en date du 30 juillet 2018

Suite – objet : **ORDONNANCE DE POLICE – COLLECTES DE SANG 2019 PAR LA
CROIX-ROUGE A MORTIER.**

Article 4 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au
Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



AVIS DE PUBLICATION

Le 30 juillet 2018, le Collège communal a pris une ordonnance de police relative aux collectes de sang organisées par la Croix-Rouge, les 30 janvier 2019, 8 mai 2019, 31 juillet 2019 et 30 octobre 2019.

Le texte de cette ordonnance est déposé à l'examen du public, au Secrétariat communal, rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY.

Fait à Blegny, le 31 juillet 2018

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,

Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

Marc BOLLAND

